

Commission de la Culture et de l'Enfance du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

6 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2017 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Étude de l’INSERM sur trois perturbateurs endocriniens» (Article 79 du règlement)	3
2	Questions orales (Article 81 du règlement)	4
2.1	Question de M. Pascal Baurain à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Espaces parents dans la séparation».....	4
2.2	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Situation des écoles de devoirs décrite dans l’“État des lieux de l’enfance et de la jeunesse”».....	5
2.3	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Approche genrée des jouets dans les milieux d’accueil».....	6
2.4	Question de M. Jean-Luc Nix à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Europe Creative – Volet “Culture”: manque de soutien européen en Belgique pour les projets de traduction littéraire européenne».....	7
2.5	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Mesures durables prises pour promouvoir des comportements respectueux dans les secteurs culturels relevant des compétences de la ministre, et en particulier dans le cinéma»	8
2.6	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Obésité précoce».....	9
3	Interpellation de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «État d’avancement de la réforme des instances d’avis et avis rendus dans le secteur des arts de la scène» (Article 79 du règlement)	10
4	Interpellation de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Réforme des instances d’avis» (Article 79 du règlement)	10
5	Questions orales (Article 81 du règlement)	14
5.1	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Subventions accordées à la fondation Mons 2025: suivi du dossier».....	14
5.2	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Octroi des subventions dans le cadre de la biennale de Mons».....	14
5.3	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Réouverture du Pathé Palace: suivi du dossier».....	15
5.4	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Évolution du dossier du Pathé Palace».....	15
5.5	Question de M. Charles Gardier à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Émission musicale “Bang”».....	17
5.6	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Atouts de la blockchain dans le secteur culturel»	17
5.7	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Plan d’action “Bouger les lignes” sur l’avenir de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	18
6	Ordre des travaux	20

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– L’heure des questions et interpellations commence à 14h15.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Étude de l'INSERM sur trois perturbateurs endocriniens» (Article 79 du règlement)

Mme Catherine Moureaux (PS). – Cette interpellation découle de deux questions d'actualité et de très nombreuses interpellations visant à vous faire part de mon inquiétude concernant ce que je considère comme une urgence sanitaire pour l'Europe dans les années à venir: les perturbateurs endocriniens.

Je vous ai interpellée en 2016 sur la revue de l'*Endocrine Society*, qui avait examiné 1 322 publications scientifiques et était parvenue à la conclusion qu'il n'y avait «aucun doute sur la contribution des perturbateurs endocriniens au fardeau croissant des maladies chroniques liées à l'obésité, au diabète, à la reproduction, à la thyroïde, au cancer et aux fonctions neuroendocriniennes et neuro-développementales».

Pour les chercheurs de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ces perturbateurs endocriniens représentent «une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution».

Il y a quelques jours, la première partie de l'étude de l'Institut national français de la santé et de la recherche médicale (INSERM) a été publiée. Elle démontre qu'une exposition, pendant la grossesse, à trois perturbateurs endocriniens est associée à des troubles du comportement des garçons entre trois et cinq ans. L'étude prévoyait également une analyse d'autres tranches d'âge et pour les filles, mais en raison des contingences statistiques, seules les études portant sur les comportements des garçons de trois à cinq ans sont utilisables.

Madame la Ministre, comme je vous le disais déjà il y a un an, mon groupe souhaite mener un travail de fond à vos côtés pour que nous prenions nos responsabilités politiques et adoptions une réglementation s'inscrivant dans le champ des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Face à cette urgence sanitaire, j'ai la conviction que nous ne pouvons plus attendre les «bonnes» décisions de l'Europe. Nous en avons déjà parlé. Chaque semaine amène son lot d'inquiétudes sur la puissance des lobbies à cet échelon. Attendre des décisions en provenance du niveau européen est probablement une stratégie délétère.

En tant que ministre de l'Enfance, vous ne pouvez pas non plus attendre le gouvernement fédéral. Vous devez forcer ce dernier à réexaminer la question. En outre, nous devons agir dans le cadre de nos compétences. Vous devez agir selon

vos compétences, car il s'agit en premier lieu des femmes enceintes, des bébés, des enfants. C'est la raison pour laquelle je vous avais demandé en séance plénière de mettre en œuvre une action concertée avec les autres ministres de la Santé du pays, dans le cadre d'une conférence interministérielle (CIM) consacrée aux perturbateurs endocriniens. Je vous avais d'ailleurs proposé, lors d'une réplique en séance plénière, d'intégrer d'ores et déjà les mesures préventives contre les perturbateurs endocriniens dans les critères d'agrément de nos crèches, ce qui représente, j'en suis consciente, un chantier particulièrement vaste.

Quelles mesures réglementaires avez-vous prises, sur la base de vos compétences, après la parution de l'étude alarmante de l'INSERM? Avez-vous demandé l'organisation d'une CIM Santé sur la question des perturbateurs endocriniens? Dans l'affirmative, quand cette conférence aura-t-elle lieu? Dans la négative, pourquoi? Plaidiez-vous, vous aussi, en faveur de la tenue d'une CIM Santé consacrée aux perturbateurs endocriniens, visant donc à étudier cette seule question, mais dans toutes ses dimensions? Avez-vous mis à l'étude ma proposition d'intégrer les mesures préventives contre les perturbateurs endocriniens dans les critères d'agrément de nos crèches? Dans l'affirmative, à qui avez-vous confié cette tâche? Dans la négative, pourquoi?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je comprends votre volonté de faire avancer ce dossier rapidement. Le 4 octobre dernier, en séance plénière, vous m'interrogiez au sujet de cette étude. Je vous avais répondu que je comptais ajouter ce point à l'ordre du jour de la prochaine conférence interministérielle (CIM). C'est chose faite. Celle-ci n'aura lieu que le 20 novembre, mais ce point est bien à l'ordre du jour. Il m'est donc impossible, à ce stade, de vous donner le moindre élément de réponse. En revanche, après la tenue de cette conférence, je serai en mesure de vous dire si, en plus de l'inscription de ce point à l'ordre du jour, nous avons ou non atteint un consensus entre les différents niveaux de pouvoir sur la nécessité d'une CIM spéciale.

Pour le reste et pour rappel, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a été une institution pionnière en ce qui concerne les perturbateurs endocriniens et elle poursuit ses efforts de lutte et de sensibilisation contre les produits considérés comme tels et/ou potentiellement cancérigènes. Les mesures réglementaires actuelles dans les milieux d'accueil répondent à la majorité des préoccupations exprimées. L'ONE se montre d'ailleurs très attentif à ce que la recherche scientifique met en lumière à ce sujet. L'Office a pour principe d'aligner sa politique préventive sur les recommandations scientifiques clairement établies et pour lesquelles des instances de référence telles que le Conseil supérieur de la santé apportent sans réserve leur aval. C'est sur ce principe que l'ONE

oriente ensuite ses activités, notamment celles liées à la formation et à l'information.

En réponse à une de vos précédentes questions à ce sujet, posée en décembre dernier, j'avais eu l'occasion de vous énumérer toutes les mesures prises par l'ONE pour informer les parents et les professionnels: brochures, capsules vidéo, informations aux travailleurs médico-sociaux, etc. Chaque outil est mis à jour dès qu'une nouvelle information concernant les perturbateurs endocriniens est découverte.

Mais l'enfant n'est accueilli en milieu d'accueil qu'une partie du temps. Il peut également être exposé lorsqu'il est avec ses parents. C'est pourquoi l'ONE donne à son public des messages clairs et pragmatiques adaptés à son quotidien, en veillant à ne pas le culpabiliser inutilement, mais aussi à ne pas susciter de mouvement de panique. Il recommande la précaution dans l'utilisation de tous les produits chimiques avec des risques potentiels pour la santé de la femme enceinte et des enfants. L'organisme encourage à limiter leur usage à des circonstances bien précises.

Je vous rappelle que l'objectif général poursuivi par l'ONE au sujet des perturbateurs endocriniens est de diminuer au maximum l'exposition de ces publics – notamment les plus vulnérables – à ces substances. Pour atteindre cet objectif, les conseillers de la cellule Éco-Conseil se forment de manière continue à cette thématique et suivent les avancées scientifiques y afférentes par le biais de lectures, d'échanges avec des experts et de la participation à des colloques. Cette dynamique de formation continue permet de proposer les recommandations les plus pertinentes, actuelles et utiles aux professionnels comme aux familles.

Mme Catherine Moureaux (PS). – Madame la Ministre, j'entends bien votre intérêt pour une CIM spéciale dédiée à cette problématique. Je trouve parfaitement logique que vous ne souhaitiez pas prendre la décision seule aujourd'hui. Peut-être la prendrez-vous lors de la CIM du 20 novembre et je tiens à vous dire que j'apprécie la manière dont vous traitez cette demande.

S'il est vrai que l'enfant n'est accueilli qu'une partie du temps en crèche, il faut préciser que cela représente une partie majeure de son temps, car l'enfant passe souvent plus de temps en crèche en journée, éveillé, qu'à la maison. Pour cette raison, j'estime qu'il est nécessaire que toutes les mesures que l'on demande aux parents de prendre à domicile, reconnues et validées scientifiquement dans toutes ces brochures et vidéos, mais pas toujours simples à mettre en place, soient également prises en crèche.

Par ailleurs, je pense que ces recommandations devraient faire partie intégrante des éléments vérifiés lors de l'inspection d'une crèche. Je reviendrai peut-être vers vous par le biais d'une question écrite pour vous demander d'établir une

comparaison avec la manière dont sont inspectés les milieux d'accueil. Le but serait aussi que vous fassiez un état des lieux de toutes les recommandations qui existent aujourd'hui, afin de prévenir les perturbateurs endocriniens. Vous prétendez me l'avoir déjà dit, mais jamais avec autant de précision! Je pense qu'il serait intéressant que les milieux d'accueil soient évalués avec une granularité très fine, afin de s'assurer que les enfants sont exposés le moins possible aux perturbateurs endocriniens.

J'apprends également qu'il existe une cellule Éco-Conseil au sein de l'ONE. Je n'en connaissais pas l'existence et souhaiterais en savoir davantage au sujet de la formation des membres de cette cellule. Quel est le type de profil de ses membres? Hormis cette formation continue que vous avez très bien détaillée, quelles sont leurs missions au quotidien?

M. le président. – L'incident est clos.

2 Questions orales (Article 81 du règlement)

2.1 *Question de M. Pascal Baurain à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Espaces parents dans la séparation»*

M. Pascal Baurain (cdH). – Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose de cinq Espaces parents dans la séparation. Situés dans les villes de Liège, Verviers, Mons, Charleroi et Neufchâteau, ils ont été créés par le Service d'aide à la jeunesse, le Parquet ainsi que des services d'aide en milieu ouvert (AMO) et différentes ASBL locales, tous soucieux du bien-être des enfants et conscients des difficultés engendrées par une séparation. L'objectif consiste à sensibiliser les parents à l'importance d'une meilleure coopération dans l'organisation de leur quotidien et de l'atteinte de nouveaux équilibres pour aider leurs enfants malmenés par les tensions émanant de leur séparation.

Le nouveau décret relatif aux partenariats des Maisons de justice ne prévoit aucun soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour ces espaces. Pour corriger cette situation, vous aviez proposé d'affecter la somme de 150 000 euros en la répartissant équitablement entre les 5 espaces, c'est-à-dire 30 000 euros pour chacun.

Qu'advient-il des Espaces parents dans la séparation? Ont-ils bien perçu cette somme? Avez-vous déterminé à quel usage seront dédiés ces 30 000 euros ou les espaces utiliseront-ils cette somme librement en fonction de leurs besoins? S'agit-il d'une aide structurelle? Une évaluation est-elle envisagée pour déterminer la pertinence de ces espaces et si leur existence est connue du public concerné?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, vous avez raison, les services Espaces parents dans la séparation accomplissent un travail de soutien aux parents en difficulté en proposant une aide préventive aux enfants malmenés par les conflits de leurs parents dans le contexte d'une séparation difficile et en accompagnant les parents vers une coresponsabilité. J'ai d'ailleurs eu le plaisir de visiter l'un de ces services avec votre collègue, Mme Salvi, à Charleroi. Il accomplit un travail remarquable.

Dans ces structures dédiées aux situations de conflit parental, un véritable travail d'information, de sensibilisation, d'évaluation et d'orientation est effectué avec les parents par l'intermédiaire d'un professionnel, qu'il s'agisse de situations judiciairisées ou non. Ces Espaces parents dans la séparation réalisent un réel travail de soutien à la parentalité. J'ai dès lors décidé de les soutenir financièrement, d'autant plus que votre collègue m'y avait encouragée avec brio.

Par ailleurs, un projet d'arrêté sur des services spécifiques de soutien à la parentalité prévoyant les missions de ces Espaces parents dans la séparation et leur subventionnement a été présenté au dernier conseil d'administration de l'ONE. Cet arrêté permettrait de subventionner ces espaces de manière pérenne. Ce projet est actuellement analysé au sein de mon cabinet. Pour vous permettre de comprendre où nous en sommes dans ce dossier, il me semble important de vous présenter un historique de celui-ci. Lors du budget initial 2017, il a été prévu d'affecter un montant de 150 000 euros à ces espaces, soit dans les faits 30 000 euros à chacun des cinq services. Un subventionnement des services Espaces parents dans la séparation était ainsi garanti. Cette subvention est allouée à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 pour couvrir les frais de personnel et de fonctionnement. L'Inspection des finances a émis en date du 10 mars 2017 un avis favorable pour les projets d'arrêtés de subventionnement. L'accord du ministre du Budget a été sollicité le 18 mars 2017. Ne voyant rien venir, j'ai transmis un rappel à mon collègue. Le cabinet du ministre du Budget m'a adressé ses questions complémentaires sur ce dossier le 19 septembre. Nous lui avons fourni toutes les réponses nécessaires et espérons dès lors que l'arrêté sera rapidement signé.

M. Pascal Baurain (cdH). – Apparemment, ce questionnement persiste. Nous devons être conscients que certains de ces espaces sont confrontés à d'immenses difficultés en raison de ces fonds, qui ont été annoncés et qui devraient couvrir la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Nous sommes en novembre et je reviendrai très prochainement vers vous et votre collègue pour connaître les détails de cette situation. J'envisage aussi de vous inviter à visiter l'Espace parents dans la séparation de Mons.

2.2 *Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation des écoles de devoirs décrite dans l'«État des lieux de l'enfance et de la jeunesse»»*

Mme Véronique Salvi (cdH). – Madame la Ministre, fin octobre, l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) publiait son «État des lieux de l'enfance et de la jeunesse». Une partie de ce rapport est consacrée à l'analyse de la situation des écoles de devoirs, un sujet auquel mon groupe est particulièrement attentif. Je précise d'emblée que cette étude porte sur la période 2011-2014 et que certaines données ont certainement évolué depuis. Je pense tout particulièrement aux 400 000 euros supplémentaires que vous aviez dégagés parallèlement à la modification du décret afin de créer de nouvelles écoles de devoirs.

Parmi les tendances régulièrement observées, se pose d'abord la question de l'âge couvert par le décret. Pour avoir droit à la reconnaissance et au subventionnement, la structure doit accueillir des enfants âgés de 6 à 15 ans. Sur les 286 écoles de devoirs reconnues entre 2011 et 2014, certaines souhaitent avancer l'âge à 5 ans, mais d'autres, plus nombreuses, voudraient prolonger la limite d'âge au-delà de 15 ans. En effet, l'adolescence est une période charnière à laquelle il convient d'être attentif. Les propositions avancées dans le rapport sont variables. Tantôt, c'est le décret qui est visé, avec tout l'impact budgétaire que cela implique, tantôt c'est plutôt un rapprochement des différents services liés à cette tranche d'âge, financés via d'autres décrets, qui fait l'objet de propositions.

Madame la Ministre, quelles propositions sont aujourd'hui sur la table? Quel est votre point de vue sur cette situation? Avez-vous déjà abordé ce sujet avec les représentants du secteur concerné? Dans le cas d'une modification de la limite d'âge, quel décret devrait être modifié ou quel type de rapprochement devrait être envisagé?

L'analyse de ce rapport porte également sur le manque de places dans les écoles de devoirs. Rappelons-le, outre le rôle de remédiation scolaire qu'elles remplissent, ces écoles jouent un rôle d'envergure dans le développement et l'émancipation sociale de l'enfant, dans l'éveil de sa créativité et dans l'apprentissage de la citoyenneté. Selon les derniers chiffres pris en compte, deux établissements sur trois ont dû refuser des inscriptions et établir des listes d'attente. C'est notamment le cas en Région de Bruxelles-Capitale et en province de Liège. Les raisons sont variables. Certains mettent en évidence la taille des infrastructures, le manque d'animateurs ou encore le manque de moyens financiers. Dès lors, les critères pour départager les candidats constituent

un motif d'insatisfaction des équipes.

Depuis les années 2011-2014 sur lesquelles porte ce rapport, nous avons adopté un décret modifiant celui de 2004. Les modifications apportées par ce décret permettent-elles déjà de répondre aux critiques formulées par l'évaluation? Ont-elles permis de diminuer les listes d'attente que je viens d'évoquer?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Le 27 avril 2017, le Parlement de la Communauté française insérait un nouvel article 18/1 au décret du 28 avril 2004, relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs. Cet article prévoit que les écoles de devoirs nouvellement reconnues bénéficient d'une subvention de lancement pour l'année en cours, au moment de la date de leur reconnaissance.

Il est donc proposé d'insérer un nouvel article 10/1 à l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 25 juin 2004, déterminant certaines modalités d'application du décret du 28 avril 2004, relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs. Le premier paragraphe de ce nouvel article prévoit les modalités de versement de la subvention, le montant de la subvention fixé à 5 000 euros, le montant des frais pouvant être retenus, ainsi que les modalités de justification de cette subvention.

Le décret ayant été modifié, le gouvernement doit maintenant valider l'arrêté d'application. Celui-ci sera présenté au gouvernement ce mercredi 8 novembre. Une fois en application, je pourrai vous dire si cet arrêté a une incidence sur les listes d'attente de certaines écoles de devoirs, et j'espère évidemment qu'elle sera positive.

Par ailleurs, la possibilité d'augmenter l'âge de fréquentation de l'école de devoirs jusqu'à 18 ans est analysée par un groupe de travail dont j'attends les conclusions. Ce groupe n'a pas été interrogé sur le fait d'ouvrir l'école des devoirs dès cinq ans. Cependant, cette question étant tout à fait pertinente, je me propose de la soumettre aux travaux du groupe pour prendre connaissance de son opinion.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Il est en effet intéressant de demander au groupe de travail s'il y a un intérêt ou non à permettre l'accès aux écoles de devoirs avant l'âge de six ans. Je reviendrai vers vous lorsque les conclusions de ce groupe seront connues ainsi que lorsque l'arrêté d'application sera validé, ce qui sera normalement le cas cette semaine. Je vous interrogerai à nouveau dans les prochains mois.

2.3 *Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Approche genrée des jouets dans les milieux d'accueil»*

Mme Lyseline Louvigny (MR). – À l'approche des fêtes de fin d'année, les catalogues de jouets pour enfants foisonnent dans les boîtes aux lettres. Malheureusement, les images publicitaires stéréotypées sont très présentes sur le marché des jouets et leur sexualisation est de plus en plus marquée. Mais, par nature, un jouet n'est pas sexué... Chaque enfant doit donc pouvoir choisir le type de jeu avec lequel il souhaite s'amuser en toute liberté et indépendamment de son genre. Cependant, certains objectifs commerciaux poussent les entreprises à utiliser un langage symbolique lié au genre pour classer les jouets: la section des garçons aura des tons bleus et rouges alors que la section des filles reprendra des couleurs roses et pastel. Au-delà de ces codes de couleur, un jouet pourra être assigné à la section «masculin» parce qu'il est stéréotypique d'une activité ou d'un rôle masculin et vice-versa.

Or les interactions avec les jouets sont considérées comme étant un aspect très important de la socialisation des enfants. Leur rôle aura un impact direct sur les représentations du monde et surtout sur les rapports humains que les enfants construiront. Il paraît donc primordial d'agir pour sensibiliser les parents et les enfants aux implications de la classification des jouets par genre.

Madame la Ministre, comment l'ONE et les milieux d'accueil appréhendent-ils cette question? Les enfants ont-ils accès à tous les jouets, de manière identique, quel que soit leur sexe? Une distinction est-elle déjà opérée dans les milieux d'accueil entre les jouets «pour garçons» et «pour filles»? Un contrôle est-il effectué sur cette question? L'ONE a-t-il déjà mis en place des activités particulières dans le but de sensibiliser les enfants, et surtout leurs parents, à la problématique du genre? Si oui, à qui sont-elles destinées? Comment se déroulent-elles? Quelles sont les personnes de référence? Enfin, l'ONE édite-t-il des brochures pour informer les parents confrontés à ces publicités et qui choisissent des jouets pour leurs enfants?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Au cours des rencontres entre les professionnels des milieux d'accueil et ceux de l'ONE, une attention particulière est accordée au choix du matériel mis à la disposition des enfants ainsi qu'aux comportements et attitudes que les adultes peuvent induire chez eux. La dimension du genre, comme toute autre forme de stéréotype ou de préjugé, est un élément examiné sur la base des observations menées sur place et lors d'ateliers. Ces derniers sont notamment construits sur la base des brochures «*Repères pour des pratiques d'accueil de qualité*» dans le cas des services accueillant les enfants âgés de moins de trois ans, et sur la base du référentiel «*Accueillir les enfants de 3 à 12 ans*» pour ceux s'occupant des enfants de cette tranche d'âge.

Par ailleurs, les fiches consacrées au thème «Activités», destinées aux professionnels de

l'accueil familial, se focalisent entre autres sur la thématique de la diversité. La question du genre y est abordée, à la lumière des comportements ou des rôles attendus de la part des filles et des garçons. L'ONE y invite les professionnels des milieux d'accueil familiaux à autoriser l'enfant à jouer avec ce qui l'intéresse, de manière à lui permettre de vagabonder dans son imaginaire, loin des clichés, et de trouver sa propre voie. Ces fiches abordent aussi «la façon pour l'accueillant de proposer en permanence des objets et jouets variés indépendamment du sexe de l'enfant». Cela peut être une manière de faire découvrir aux parents la richesse de l'activité des enfants et le sens que peuvent avoir les jeux symboliques comme les dinettes, les poupées ou encore les voitures, pour les garçons comme pour les filles. Cette même réflexion touche également les livres pour enfants qui gagnent à montrer des images en dehors de tout stéréotype.

Les coordinateurs de l'accueil et les agents de conseil de l'ONE accompagnent, contrôlent et évaluent les milieux d'accueil de la petite enfance. Grâce à eux, les professionnels sont sensibilisés à la question du genre lors des formations continues, mais également par l'accès à des ressources telles que par exemple des articles de la revue «*Enfants d'Europe*», comme ceux intitulés «*On ne naît pas fille/garçon, on le devient*» ou «*Surmonter les stéréotypes de genre dans la petite enfance: pourquoi est-ce important?*». Des outils sont construits autour de l'accueil sur la base de toutes les formes de diversité et leur prise en compte. D'autres aident les parents dans leurs choix de jouets et livres. Ces conseils sont donnés au travers des microprogrammes «*Air de familles*». Ces capsules sont également disponibles sur le site internet de l'ONE.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour toutes ces précisions. Je me réjouis des actions menées en faveur des professionnels. Juste une petite remarque: vous évoquez des microprogrammes et des capsules destinées aux parents, mais qu'en est-il des brochures papier, disponibles à l'ONE, traitant spécifiquement du choix des jouets?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Il me semble qu'elles existent, mais je n'en suis pas certaine. Si vous me le permettez, je compléterai ma réponse par l'envoi de cette information.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 14h45 et est reprise à 14h50.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

2.4 Question de M. Jean-Luc Nix à Mme Alda Greoli, ministre de la Cul-

ture et de l'Enfance, intitulée «Europe Creative – Volet "Culture": manque de soutien européen en Belgique pour les projets de traduction littéraire européenne»

M. Jean-Luc Nix (MR). – Madame la Ministre, le document «*Focus Culture 2016*», publié par la Fédération Wallonie-Bruxelles, contient des chiffres relatifs à «Europe Créative», un programme de l'Union européenne dédié au secteur de la culture et de la créativité pour la période 2014-2020. Le volet «Culture», qui représente 31 % de 1,46 milliard d'euros du budget du programme, nous intéresse particulièrement.

Au sein de ce volet, quatre types d'actions sont soutenus et subventionnés par l'Union européenne. Les trois premiers, à savoir les projets de coopération, les projets de réseaux européens et les projets de plateformes européennes, ont été largement subventionnés en Belgique au cours de la période 2014-2016. En effet, 26 des 237 projets européens subventionnés étaient belges, soit 10,97 %.

À l'inverse, le quatrième type d'actions, les projets de traduction littéraire européenne, va dans le sens opposé à la tendance des trois premiers. Pas un seul projet belge n'a été sélectionné et donc subventionné par l'Union européenne qui a financé au total 170 projets. Cette constatation est d'autant plus étonnante au regard des particularités linguistiques de notre pays qui compte pas moins de trois langues nationales officielles.

Avez-vous pris connaissance de cette disparité de subventionnement en Belgique entre ces différents types d'actions? Si oui, comment l'expliquez-vous? Présentons-nous un déficit de qualité dans les projets de traduction littéraire européenne ou en Fédération Wallonie-Bruxelles? Le cas échéant, quels mécanismes envisagez-vous pour y remédier?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – À propos des disparités de subventionnement des différents types d'actions par l'Union européenne, précisons d'emblée que l'absence de résultat pour la Belgique s'explique par le nombre réduit de projets soumis plutôt que par l'éventuel manque de qualité de ceux-ci. Cet appel à projets s'adresse en effet aux maisons d'édition et concerne uniquement les œuvres de fiction déjà publiées et non traduites, un élément qui réduit l'accessibilité à cette action par les opérateurs basés en Communauté française.

Il est également important de noter que les maisons d'édition belges francophones qui publient de la fiction sont, pour la majorité d'entre elles, de très petites structures, n'employant souvent qu'un, voire deux temps pleins, et qu'elles n'ont pas la taille critique suffisante en termes de trésorerie et de volume d'emploi pour assumer la

préparation de dossiers européens de ce type, qui sont chronophages et impliquent un investissement financier conséquent, même avec l'aide des services de l'administration.

De plus, cette traduction doit comporter une dimension transfrontalière. En effet, les projets de traduction littéraire visent à soutenir la circulation transnationale, la promotion et la diffusion de la littérature européenne de qualité et à la rendre plus accessible, favorisant ainsi la diversité culturelle et linguistique en Europe. Cela signifie qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible de traduire un ouvrage du français vers le néerlandais et vice-versa, la dimension transfrontalière n'étant pas présente.

Enfin, les critères d'attribution du cofinancement prévoient des points bonus octroyés aux projets qui incluent des œuvres d'auteurs lauréats du Prix de littérature de l'Union européenne, un élément qui pénalise et décourage sans aucun doute nos éditeurs et maisons d'édition, car tous n'ont pas un auteur primé dans leur catalogue. Conscients de ce dernier problème, de nombreux pays, en ce compris la Belgique, ont essayé de modifier ce mécanisme de points bonus, mais, jusqu'ici, la Commission a maintenu ce système qui doit permettre d'assurer la promotion des auteurs primés par le Prix de l'Union européenne.

Concernant les aides à la traduction littéraire en Communauté française, je vous rappelle qu'il existe actuellement un programme d'aide qui s'adresse aux éditeurs internationaux souhaitant traduire des auteurs belges francophones, que ceux-ci soient publiés dans des maisons d'édition basées en France ou en Belgique. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une aide à l'édition en Belgique, même s'il y a un encouragement à la traduction de nos auteurs, et donc à l'achat de droits de traduction.

Pour conclure, permettez-moi de vous indiquer que le service qui suit le programme «Europe créative» en Communauté française vient d'éditer la publication «*Creative Europe in Belgium – Inspiring Culture Projects 2014/2016*», en collaboration avec la Communauté flamande. Elle présente tous les projets belges soutenus et est disponible en anglais, en français et en néerlandais, notamment sur les sites *europcreative.be* et *culture.be*.

2.5 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mesures durables prises pour promouvoir des comportements respectueux dans les secteurs culturels relevant des compétences de la ministre, et en particulier dans le cinéma»

Mme Isabelle Emmery (PS). – À la suite de «l'affaire Weinstein» et du lancement des hashtags #balancetonporc et #metoo sur les réseaux sociaux, le débat relatif au harcèlement dont les femmes sont victimes dans la sphère publique, dans leurs relations de travail et dans l'univers du cinéma notamment, a aussi été ouvert chez nous et au niveau européen. En soi, aborder une question souvent restée tabou est positif.

Au-delà de l'indignation légitime provoquée par l'ampleur du phénomène et du fait qu'au final chacun doit se sentir concerné par cette problématique, le sens de mon propos est de voir comment venir en aide aux personnes concernées et comment valoriser des comportements positifs et respectueux dans une sphère professionnelle où interagissent des personnes dont une part de la fragilité peut évidemment provenir de leur très grande exposition.

Ce qui choque, c'est bien entendu l'abus du rapport de forces, mais aussi l'incapacité d'un nombre certain de victimes à déposer plainte et à faire respecter leurs droits. Briser l'omerta, mettre fin à l'impunité de fait, parler et témoigner pour, à l'avenir, protéger d'autres potentielles victimes... Tel est aussi le sens de la démarche.

Madame la Ministre, quelles démarches avez-vous soutenues ou entreprises dans les secteurs dont vous avez la charge – en particulier le cinéma – pour favoriser des pratiques positives et respectueuses des femmes et des hommes qui évoluent?

Évidemment, si bien d'autres éléments, comme l'image des femmes dans la société en général et la lutte contre le sexisme ordinaire, dépassent les échanges visés dans la présente question, il me paraissait néanmoins utile d'aborder ce sujet et d'envisager des pistes positives et durables.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur les graves réalités dévoilées par les actes de sexisme et de violence qui ont été mis en lumière ces dernières semaines, notamment dans la sphère culturelle. Je suis tout à fait indignée et choquée par ces situations et j'estime qu'il est important que la parole se libère enfin à ce sujet, comme c'est d'ailleurs le cas pour n'importe quel type de manipulation et de violence.

Dans le cas présent, je mène une action complémentaire portant sur les différents secteurs dont j'ai la charge. Il s'agit d'une occasion unique de mener des politiques transversales et cohérentes dans le domaine du cinéma et de la culture, de l'éducation permanente et de l'égalité des chances et des droits des femmes, et ce, pour la Région wallonne. Je suis certaine que ma collègue Isabelle Simonis est sur la même longueur d'onde au

niveau de la Communauté française. À court terme, je mets en place et élabore des dispositifs visant à prévenir et à accompagner les femmes victimes de violences. Je suis toutefois convaincue que l'action à long terme de déconstruction des stéréotypes, de déculpabilisation des victimes et de sensibilisation du grand public réalisée chaque jour par les associations en éducation permanente contribue activement à transformer les cultures et les pratiques sexistes.

Enfin, dans le champ du cinéma en particulier, le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) a entrepris d'évaluer la place occupée par les femmes (réalisatrices, productrices et scénaristes) dans le cadre des dossiers de demande de soutien qu'il reçoit. Les statistiques qui en résulteront devraient me permettre de définir une stratégie destinée à accroître le nombre de demandes déposées par les femmes et, par extension, le nombre de dossiers de femmes bénéficiant d'un soutien. À terme, cette mesure devrait influencer positivement sur l'image des femmes qui est véhiculée par les médias en général, ainsi que – compte tenu des rapports de force qui s'y exercent – par le secteur du cinéma. C'est du moins ce que j'espère.

J'aimerais également évoquer le «*Boost Camp*», cette initiative de Diana Elbaum soutenue notamment par la Communauté française et visant à accompagner le développement de quatre films de femmes. Le but est d'accélérer le processus créatif, d'augmenter les chances que leur film soit produit, mais également de renforcer le réseau de ces réalisatrices et bien évidemment, à terme, d'améliorer la représentativité des femmes dans le secteur.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je vous remercie d'avoir dressé le tableau des initiatives en cours dans ces domaines que traversent vos différentes compétences. J'ai également pris connaissance de l'initiative «*Boost Camp*» dans le cadre de laquelle des prix seront d'ailleurs remis très prochainement. J'espère toutefois qu'à l'avenir, lorsque «tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes», ce type de projet cessera d'être une nécessité.

2.6 *Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Obésité précoce»*

M. Patrick Prévot (PS). – En avril dernier, le Fonds Houtman lançait un appel à projets sur le thème de la prévention précoce de l'obésité infantile dont la date limite de dépôt des candidatures était fixée au 15 octobre 2017. Les recherches-actions innovantes et originales soutenues devront être centrées sur la prévention de l'obésité de l'enfant et prendront la forme d'actions précoces menées durant la grossesse sur le territoire de la

Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'obésité précoce est un phénomène particulièrement inquiétant: l'Organisation mondiale de la santé (OMS) prédit une véritable épidémie d'obésité d'ici 2030 en Europe. Ce fléau doit être combattu en priorité chez les enfants et ce combat pourrait être mené dès la grossesse.

Selon l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), l'obésité précoce est prépondérante en Fédération Wallonie-Bruxelles avec 10,2 % des enfants de première maternelle en surpoids et 6,2 % d'enfants déclarés obèses. En sixième primaire, ces taux grimpent respectivement à 14,2 % et 11,4 %. En 20 ans, l'obésité infantile a augmenté de 17 % dans notre pays.

Madame la Ministre, quelles actions avez-vous mises en œuvre depuis votre entrée en fonction pour lutter contre l'obésité infantile? Votre prédécesseure Joëlle Milquet avait évoqué un plan «Alimentation». Ce projet est-il toujours d'actualité?

Avec votre double casquette ministérielle, à la Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région wallonne, vous êtes-vous fixé des objectifs dans le cadre de la lutte contre l'obésité infantile? Quelle est la part du budget de l'ONE réservée à cette politique?

Les écoles primaires et maternelles sont de plus en plus attentives à la qualité des aliments consommés par les enfants. Cette attention ne devrait-elle pas être portée avec la même force par toutes les associations qui proposent des activités parascolaires aux enfants? Ne devrions-nous pas les encourager à proposer des collations saines?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, l'obésité infantile est une question très préoccupante au regard des nombreux problèmes de santé chroniques et sévères qui y sont liés. La promotion d'une alimentation saine et la prévention de l'obésité font partie des programmes prioritaires de santé préventive de l'ONE. Ce programme a démarré en 1997. Plusieurs campagnes sur la thématique de l'alimentation ont été menées auprès des professionnels et des parents en 1999, en 2003 et en 2007. Depuis lors, l'ONE a largement contribué à la mise en place du programme de promotion des attitudes saines sur les plans alimentaire et physique, lancé par la Communauté française.

De nombreuses publications destinées aux professionnels et aux familles ont été rédigées ces dernières années. Ces outils abordent l'alimentation en général. Les objectifs sont multiples: permettre une croissance harmonieuse et un développement optimal par un apport nutritionnel adapté à l'âge, la croissance et l'activité physique; prévenir certaines pathologies à moyen et long termes qui résultent de carences ou de déséqui-

libres alimentaires comme l'obésité et ses complications; dépister les troubles et les carences alimentaires, y remédier et favoriser une relation de qualité au moment des repas.

Depuis 2012, l'ONE a réalisé 16 capsules vidéo sur le thème spécifique de l'obésité et de l'alimentation. Les programmes «Air de familles» sont diffusés à la télévision sur *La Une* et *La Deux*. Ils sont également accessibles depuis le site de l'ONE, sur *YouTube* ou sur le site <http://www.airdefamilles.be>. Le 14 octobre dernier, l'ONE a organisé une journée sur la thématique de la prévention du surpoids. Cette journée destinée aux médecins de l'ONE a rencontré un vif succès et a donné lieu à de multiples échanges entre les professionnels de la santé, notamment lors des ateliers proposés. L'ONE, la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF) cofinancent le site *mangerbouger.be* mis en œuvre par l'ASBL Question Santé.

À la Région wallonne, mon prédécesseur M. Prévot a mis sur pied un plan de prévention et de promotion de la santé, le plan de prévention santé à l'horizon 2030. Celui-ci a pour ambition d'améliorer la santé de la population wallonne, grâce à un dispositif solide et durable. L'axe «alimentation et activité physique» de ce plan vise à construire et à adapter une politique évolutive à long terme, concertée, transversale et inclusive pour l'alimentation et l'activité physique pour améliorer la santé. Il a pour but, entre autres, de contrer la progression de l'obésité. Je poursuis évidemment le travail entrepris par M. Prévot avec cette autre casquette.

La secrétaire d'État à la Région bruxelloise, Mme Jodogne, a fait voter, en janvier dernier, le décret «Promotion de la Santé». La promotion des attitudes saines et de l'activité physique constitue un chapitre important de ce plan de promotion de la santé. Ces deux éléments sont, en effet, primordiaux dans la lutte contre l'obésité et le surpoids.

Je pointe ma fonction au niveau de la Région wallonne et je cite les propos de ma collègue de la COCOF, car il s'agit d'installer une cohérence entre ce qui est proposé dans ce Parlement et dans les assemblées des Régions, puisque la prévention santé est partagée entre les différentes compétences.

Cette question sur le phénomène du surpoids et de l'obésité concerne tous les acteurs de l'enfance, y compris ceux de l'accueil temps libre, des centres de vacances, des écoles de devoirs ou encore de l'accueil extrascolaire. L'ONE a donc mis à la disposition de ce secteur un outil sur le goût. Il propose de nombreux conseils en matière de santé et d'organisation afin d'encourager l'élaboration de goûters sains et savoureux au sein des structures d'accueil. En outre, un groupe de travail au sein de l'ONE se penche sur l'expérimentation, les découvertes et les activités extérieures. L'un des objectifs est de promouvoir

les jeux actifs, en extérieur, auprès de tous les organisateurs en accueil temps libre, la sédentarité étant aussi un facteur de risque du surpoids.

Enfin, une approche holistique de cette problématique, plutôt que compartimentée en fonction des compétences des uns et des autres, est essentielle, d'où ma volonté d'établir des liens avec mes collègues.

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Dans les questions que j'ai énumérées figurait celle sur le plan «Alimentation» de Mme Milquet. Je pense que vous n'en avez pas parlé dans votre réponse. Je suppose donc que ce point n'a pas été repris lors de la transmission de flambeau.

J'ai invoqué l'aide de votre «double casquette» parce que, comme vous, je pense que l'obésité précoce est un fléau à traiter par le moyen d'une politique cohérente et qui fait appel aux différents niveaux de pouvoir.

Je vous remercie pour cet instantané de la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous encourage à continuer à œuvrer à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région, lorsque vous portez votre autre «casquette» pour améliorer la situation. De même, je vous invite à conscientiser vos collègues, aux différents niveaux de pouvoir, de l'importance de mener une politique cohérente en matière de santé publique et plus particulièrement du fléau que représente l'obésité précoce. Je pense que c'est la seule manière d'enrayer ce fléau.

3 Interpellation de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «État d'avancement de la réforme des instances d'avis et avis rendus dans le secteur des arts de la scène» (Article 79 du règlement)

4 Interpellation de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réforme des instances d'avis» (Article 79 du règlement)

M. le président. – Ces interpellations sont jointes.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, cet été, nous avons adopté le décret prolongeant le mandat des membres des instances d'avis jusqu'en juillet 2018. Cette prolongation permet d'assurer la continuité nécessaire au travail

des instances actives dans le secteur des arts de la scène, mais elle vous donne aussi l'occasion d'avancer sur la réforme souhaitée par tous.

En effet, dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), un chapitre est consacré à une refonte du fonctionnement des instances. Pour l'heure, cet objectif n'est toujours pas concrétisé malgré les orientations claires adoptées par le gouvernement. Si nous connaissons votre souci de concertation et de consultation des acteurs dans le cadre de l'opération «Bouger les lignes» et des groupes techniques qui poursuivent ce processus, je souhaiterais que vous nous éclairiez sur différents éléments à quelques mois de l'échéance annoncée en commission et dans la foulée de vos déclarations sur RTL-TVI le 15 octobre dernier.

Avant toute chose, je souhaite, au nom de mon groupe, renouveler mes remerciements et les adresser aux professionnels qui ont travaillé d'arrache-pied ces derniers mois pour vous transmettre, avant les vacances d'été, les avis sur plus de 400 demandes de soutien.

Dans un entretien télévisuel, vous précisez que les avis passeront «au tamis» d'une grille d'objectivation. Considérez-vous dès lors que certains avis rendus par les instances ne sont pas objectifs, malgré les critères du décret adopté par notre Parlement en octobre dernier? Vous avez évoqué une commission qui aurait proposé un soutien à 100 % des projets déposés par des membres des associations représentées et dont les projets qui n'auraient pas été soutenus sont ceux dont les représentants ne siègent pas.

Cette évocation est suffisamment grave pour que vous nous donniez davantage de précisions sur la valeur que vous accordez aux avis. J'utilise volontairement le terme d'«évocation» et non celui d'«accusation», car, à ce stade, c'est davantage une explication que j'attends de vous. Votre cabinet procédera-t-il à l'examen de tous les dossiers sans tenir compte des avis des instances? S'agit-il d'une instance en particulier? En quoi «le tamis de l'objectivation» de votre cabinet diffère-t-il des critères que vous avez prévus dans le décret «Arts de la scène»?

Vous évoquez la communication de vos décisions. Il ne s'agit pas d'une procédure inédite puisque sur le site www.culture.be, tous les budgets ainsi que les conventions et les contrats-programmes peuvent être consultés par division organique (DO) et par allocation de base (AB). Comment allez-vous optimiser la transparence de vos décisions?

Finalement, en ce qui concerne la réforme des instances, pouvez-vous nous donner davantage d'informations sur le passage des organisations représentatives d'utilisateurs agréés (ORUA) aux fédérations? Les fédérations devront-elles être constituées et reconnues pour l'été 2018? Est-il prévu de consulter les instances actuelles sur la transformation de leur mission et de leur compo-

sition?

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, je souhaiterais vous interroger sur l'état des lieux de la réforme des instances d'avis. Participant tant à l'élaboration qu'à la mise en œuvre des politiques culturelles et associatives, ces instances jouent un rôle stratégique dans la conduite des politiques culturelles et artistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne peux que souligner l'importance de disposer d'instances d'avis efficaces, indépendantes et transparentes.

Pourriez-vous nous apporter davantage d'informations sur le déroulement des dernières discussions de ces instances d'avis? Quelles conclusions tirez-vous de la refonte annoncée de ces instances d'avis? Dans quelle mesure vos conclusions orienteraient-elles la réforme des missions et du fonctionnement de ces instances? À cet égard, vous affirmiez en février dernier que vous receviez, en juin 2017, du comité de suivi opérationnel, une feuille de route dégageant les projets de réforme, la manière de les concrétiser, leur coût budgétaire et la détermination de leur pilote. Nous sommes aujourd'hui en novembre 2017, pourriez-vous faire le point à ce sujet? Avez-vous effectivement reçu cette feuille de route? Quelles en sont les lignes directrices? Avez-vous pris des mesures afin de les suivre? Le cas échéant, quelles sont-elles? Selon quel calendrier?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame, Monsieur, vous m'interrogez sur la réforme des instances d'avis. Vos questions tombent à point nommé. J'ai effectivement fait passer au gouvernement une note d'orientation à ce sujet. Étant donné que des consultations juridiques sont toujours en cours et que les avis des instances elles-mêmes doivent encore être sollicités, je ne peux vous en communiquer que les éléments suivants.

Premièrement, forte des conclusions de l'opération «Bouger les lignes» et des principes de la Charte associative, j'ai voulu à travers cette note faire plusieurs propositions: améliorer l'efficacité des instances d'avis, renforcer l'expertise de ses membres, réduire la lourdeur administrative engendrée par les commissions, éviter les conflits d'intérêts, rendre le système d'avis plus dynamique et maîtriser ses coûts. Pour atteindre ces objectifs, je propose au gouvernement la mise en place d'une nouvelle logique basée sur la distinction entre trois fonctions elles-mêmes incarnées par des interlocuteurs distincts. Tout d'abord, une fonction de concertation sectorielle et d'avis sur les politiques culturelles dévolues aux fédérations professionnelles. Ensuite, une fonction d'avis sur les demandes de soutien financier, ponctuelles ou structurelles, confiées à des personnes mandatées pour leurs compétences. Enfin, une fonction de recours pour que les opérateurs dont la demande de soutien ponctuel ou structurel a fait l'objet d'une décision négative, prise sur la base de l'avis de la commission com-

pétente, puissent exposer des arguments objectifs permettant une nouvelle appréciation de leur demande initiale.

La nouvelle architecture institutionnelle des instances d'avis évoluera donc vers un système à trois niveaux qui prévoit la mise sur pied d'un Conseil supérieur de la culture exerçant les fonctions de concertation, de consultation et de proposition dans le domaine des politiques culturelles, mais aussi la création de commissions transversales sectorielles exerçant des fonctions d'analyse et d'avis sur les dossiers de demande de subventions ponctuelles et structurelles ainsi que d'une chambre de recours. Je vais ici reprendre en détail ces trois niveaux.

Le Conseil supérieur de la culture, composé d'un nombre à déterminer de représentants de fédérations professionnelles, d'experts et de représentants de tendances idéologiques et philosophiques, sera investi d'une mission de conseil des autorités publiques, de concertation et de consultation directe ou indirecte des différents secteurs de la culture. Il aura pour mission de formuler d'initiative, ou à la demande du gouvernement, voire du parlement, des avis et des recommandations sur les politiques culturelles, les dispositifs réglementaires, les avant-projets ou propositions de décrets, les projets d'arrêtés, les projets d'évaluation des cadres décrets et leur application. Son périmètre est à la fois transversal (tout sujet peut y être abordé dans une approche globale des enjeux traversant les champs d'actions culturelles), sectoriel (les politiques et les dispositifs spécifiques à un secteur y sont analysés) et intersectoriel (car c'est un lieu de dialogue entre les différents secteurs culturels). En aucun cas, ce conseil supérieur ne se prononcera sur des demandes de subventions.

Les commissions transversales sectorielles seront chargées d'émettre des avis sur toute demande de soutien ponctuelle et/ou pluriannuelle qui relève du ou des cadres décrets et réglementaires entrant dans leur champ de compétences. Les membres sont consultés pour leur expertise et forment des avis à l'intention du ministre de tutelle, qui s'appuie sur ces avis pour décider de l'attribution ou non des subventions.

Enfin, afin de conférer plus de souplesse et de dynamisme à leur mode de fonctionnement, tout en préservant l'intégrité de la qualité des débats menés, la structure et le mode de convention de toutes les commissions transversales sectorielles ont été pensés selon un nouveau schéma. La structure de chaque commission transversale sectorielle repose sur un nombre à déterminer de membres qui constituent une sous-commission pour l'examen des demandes structurelles; sur même nombre de membres qui constituent une autre sous-commission pour l'examen de demandes ponctuelles et sur un nombre inférieur de membres permanents présents aux travaux des deux sous-commissions afin de permettre

l'échange de points de vue et d'expériences entre les deux organes. Les sous-commissions se réuniront selon les agendas adaptés au timing des phases de dépôt des dossiers, phases qui tendent à différer suivant la nature ponctuelle ou structurelle des demandes.

Sur la base d'un appel public à candidatures publié sur culture.be, des groupes équilibrés d'hommes et de femmes seront désignés, après avis du Conseil supérieur et de l'Administration générale de la culture, afin de constituer le pôle d'expertise de chaque commission transversale sectorielle. En début de mandat, ce pôle devra choisir en son sein les personnalités appelées à remplir le rôle de membre permanent. Les personnalités restantes constitueront la réserve à laquelle l'Administration générale de la culture fera appel en amont de chaque réunion des sous-commissions afin de rassembler le nombre établi de membres.

Chacune des personnalités pourra, en fonction de ses disponibilités, répondre à la demande de l'administration. Les commissions sectorielles seront non seulement moins nombreuses qu'actuellement, mais elles seront aussi et surtout déterminées de façon à permettre aux experts qui les composent d'appuyer leur analyse et leur avis sur une vision transversale des secteurs et des aides disponibles. Une telle vision transversale, qui permettrait de sortir de l'entre-soi reproché au système actuel, pourrait se traduire par un rapprochement d'instances que je fixe actuellement à une petite dizaine. Des consultations sont actuellement toujours en cours sur ces rapprochements. Je n'irai donc pas plus loin.

Madame Emmery, je visais en effet une commission en particulier lors de mes propos du 15 octobre sur RTL. Sur la totalité des dossiers rentrés en vue des contrats-programmes à déterminer par cette commission, tous, sauf un, étaient représentés à la commission et ont fait l'objet d'un avis favorable. Le projet dont aucun des promoteurs n'était représenté a fait l'objet d'une proposition de diminution des trois quarts de sa subvention. Je trouvais donc que l'entre-soi était assez remarquable dans cette commission. C'est à cela aussi qu'il faut mettre fin.

Je terminerai ma réponse en abordant la chambre de recours. Actuellement certaines législations sectorielles ne prévoient aucun recours administratif organisé et les opérateurs ne peuvent s'adresser qu'au Conseil d'État ou faire appel au médiateur. D'autres législations sectorielles, notamment celles relatives aux centres culturels, à la lecture publique ou encore aux centres d'expression et de créativité, prévoient un recours administratif organisé auprès du ministre de la Culture moyennant l'avis de l'instance d'avis compétent. Ce type de recours n'est pas suffisamment objectif étant donné que l'avis émane d'une instance qui s'est déjà prononcée sur le dossier. Un droit de recours effectif, souple, abordable et

rapide en amont du Conseil d'État doit être généralisé. Une chambre de recours sera mise en place, son autonomie sera garantie, elle sera composée de cinq membres qui seront d'anciens responsables culturels et de magistrats.

Enfin, le gouvernement fait siennes les remarques formulées dans le cadre de «Bougez les lignes», pour mémoire les postures de «juge et partie», la durée des mandats, le manque de recours et la motivation des décisions. À cet effet, des principes sont réaffirmés, voire étendus. Premièrement, les mandats des membres des commissions transversales sectorielles sont dorénavant de trois ans et non plus de cinq. Ils sont renouvelables qu'une seule fois. Le mandat des membres du conseil supérieur est de cinq ans, compte tenu de sa mission intrinsèque de conseil auprès du gouvernement et du parlement. Comme le prévoit la législation actuelle, le principe de la démission d'office sera maintenu pour les membres ne justifiant pas leurs absences. Un membre ne pourra plus siéger que dans une seule commission. La qualité de membre d'une commission transversale sectorielle est par ailleurs incompatible avec celle du Conseil supérieur de la culture.

Des séances de formation et d'information – sur la législation ou la comptabilité, entre autres – des membres sur la rédaction d'avis sera organisée en début de leur mandat afin de les aider concrètement à assumer leur rôle. Une charte du membre sera rédigée et les membres des commissions et du Conseil supérieur de la culture devront s'engager à la respecter. À cet effet, le rôle du secrétaire des commissions sera clarifié. Enfin, les membres des commissions transversales sectorielles seront désignés à l'issue d'un appel public et ouvert à tous publié sur le site www.culture.be.

Mon cabinet finalise un avant-projet de décret qui doit être soumis au Centre d'expertise juridique de l'administration. Viendront ensuite les phases de consultation formelle prévues par la loi sur le Pacte culturel, c'est-à-dire les instances actuelles elles-mêmes. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et j'espère avoir pu vous montrer comment j'entends répondre à la disparité de formes et de fonds des avis qui me sont soumis, dans la stricte application, comme toujours, de la Charte associative.

Mme Isabelle Emmery (PS). – J'entends que le dossier évolue, qu'il avance. Cependant, Madame la Ministre, je ne vous ai pas entendue sur le «tamis» d'une grille d'objectivation auquel vous allez passer les avis déjà déposés auprès de votre cabinet. Vous avez parlé de la structure future des instances d'avis, qui sera donc répartie en trois pôles et comprendra un nouveau recours, qui n'existe pas actuellement. Qu'en est-il du «tamis» dont vous allez vous doter pour les 400 dossiers qui vous ont été déposés? Fait-il référence au simple décret que nous avons voté ou d'autres points vont-ils déterminer vos choix? S'agira-t-il d'effectuer des règles de trois sur les sommes

d'argent disponibles dès qu'une demande est formulée? Je reste un peu sur ma faim...

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous ai demandé de faire le point sur la réforme des instances d'avis, me voilà comblé! Vous nous avez fait part de beaucoup d'éléments nouveaux, les informations sont denses et je ne suis pas certain d'en avoir saisi toutes les nuances. Je reviendrai vers vous dans les prochaines semaines afin de comprendre plus en détail votre proposition.

Vous avez signalé que vous aviez présenté une note d'orientation sur la réforme des instances d'avis au gouvernement. Cette note a-t-elle été adoptée par le gouvernement ou s'agissait-il d'une simple présentation? Quel est le statut du texte que vous avez déposé sur la réforme des instances d'avis?

Vous introduisez de nombreux éléments nouveaux au sujet de cette note d'orientation, tant sur l'organisation que sur les modes de désignation. Dans le cas des désignations, vous prévoyez des appels à candidatures pour les commissions transversales sectorielles. Si j'ai bien compris, il y aurait deux listes, la première comprenant les effectifs, la seconde permettant de suppléer en cas de démission ou autre, j'imagine. Toutefois, je n'ai pas bien saisi le mécanisme de désignation pour le Conseil supérieur de la culture. Passera-t-elle également par un appel à candidatures? Une autre formalité est-elle prévue?

Enfin, j'apprécie le fait que vous prévoyiez une chambre de recours. Cet enjeu est souvent posé et comprend un effet pervers: les acteurs dont le budget diminue font du lobbying politique pour que les parlementaires interviennent et fassent pression sur le ministre. Il serait donc intéressant de comprendre comment cette chambre de recours va fonctionner. Je n'ai pas bien compris qui en ferait partie. S'agit-il de personnes différentes de celles qui siègent dans les commissions intersectorielles? La possibilité d'un recours objectivable est néanmoins essentielle et répond aux objectifs de la charte associative et des diverses recommandations formulées. Le travail va dans la bonne direction.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Tout d'abord, je confirme que la note a été approuvée par le gouvernement. Ma prochaine mission sera donc de revenir avec une première lecture d'un décret, celle-ci n'étant possible qu'à partir du moment où la note était approuvée.

Deuxièmement, en ce qui concerne les demandes de contrats-programmes et d'aides pluriannuelles en cours, je n'ai pas eu besoin d'autres critères que ceux prévus dans le décret. Je vais les appliquer tels quels et je peux déjà vous dire que je n'ai pas appliqué de règle de trois dans mes travaux. En revanche, lorsqu'il y avait des raisons de modifier, de réinterpréter ou de corriger les

propositions qui m'étaient faites, je l'ai évidemment fait. Par ailleurs, puisque tout sera publié, la transparence totale sur l'affectation et les justifications ne posera aucun problème. Vous pourrez vérifier que j'ai bien appliqué strictement le décret.

Troisièmement, la chambre de recours sera tout à fait indépendante. Cinq personnes issues du secteur de la culture en feront partie et y siègeront sera incompatible avec le fait d'appartenir au Conseil supérieur ou à une commission transversale. Par ailleurs, un juge administratif, professionnel, en fera également partie. Cette chambre sera donc strictement indépendante.

Enfin, en ce qui concerne les membres du Conseil supérieur, un appel public sera lancé et ils seront désignés par le ministre de la Culture, en veillant à la représentation équilibrée non seulement des hommes et des femmes, mais aussi des fédérations représentatives.

M. le président. – Les incidents sont clos.

5 Questions orales (Article 81 du règlement)

5.1 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Subventions accordées à la fondation Mons 2025: suivi du dossier»

5.2 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Octroi des subventions dans le cadre de la biennale de Mons»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Avant toute chose, je voudrais situer le contexte: la biennale 2018 répond aux recommandations du Parlement européen de pérenniser les effets de Mons 2015. Ces recommandations s'appliquent à toutes les capitales européennes de la culture. La biennale 2018 permet à la ville de revendiquer son double titre: celui de capitale européenne de la culture et celui de capitale culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, il y a quelques mois, vous aviez demandé aux organisateurs de l'événement d'expliquer comment ils envisageaient d'utiliser les subventions octroyées. Le programme du premier temps fort de la biennale de 2018 a été divulgué en septembre par la fondation Mons 2025, malgré l'incertitude budgétaire des organisateurs imputable au fait que vous tardiez à vous positionner.

Or, nous apprenions ce 18 octobre qu'un changement avait été décidé lors du conclave budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles: le dossier a été transféré au ministre du Budget, M. Flahaut, qui a pris la décision de libérer une somme de 1,5 million d'euros pour cette année. J'attends une clarification de votre part à ce sujet!

Pour rappel, il y avait une réserve de 5,6 millions d'euros. Dans les budgets tels qu'ils nous ont été présentés, le montant de 1,5 million d'euros était inscrit d'euros pour 2017 a été transféré chez M. Flahaut. Pourquoi ce montant ne relève-t-il plus de votre portefeuille budgétaire? J'aimerais comprendre les raisons de ce transfert.

Est-ce que vous étiez d'avis que, du moment où la fondation Mons 2025 avait accumulé des réserves de l'ordre de 5,6 millions d'euros, il n'était pas utile d'ajouter des moyens complémentaires pour réaliser l'objectif qui lui était assigné? Ce n'est pas clair. Je comprends difficilement pourquoi ce montant n'est plus inscrit dans le budget de la ministre de la Culture et pourquoi il est intégré dans celui de M. Flahaut. Ce procédé est inhabituel, même s'il a été appliqué au dossier Pathé Palace sur lequel je vous interrogerai tout à l'heure. C'est un peu trouble!

Différents rapports ont établi des problèmes dans la gouvernance de la fondation Mons 2025; ils ont abordé la question de l'utilisation des subventions et les salaires indécents perçus par certains dirigeants. L'étude Salmon avait pointé le fait qu'une part extrêmement faible du budget de la fondation était consacrée à la rémunération artistique. Je voulais donc faire le point avec vous pour savoir ce qui avait changé, le cas échéant, à votre initiative ou à celle de la fondation. Un suivi a-t-il été opéré par les différents acteurs pour mettre de l'ordre face aux différentes irrégularités qui avaient été pointées?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Pour l'année 2017, la fondation Mons 2025 a introduit un dossier auprès de mon administration. Une ligne budgétaire de mon budget prévoyait la possibilité de dégager un montant de 1,5 million d'euros, à condition que le dossier rentre dans les conditions prévues. Les projets rentrés devaient permettre le rayonnement culturel de Mons, capitale européenne de la culture, au-delà des limites territoriales de la ville et sur l'ensemble du territoire de la Communauté française.

Après de nombreux échanges entre la fondation et mon cabinet, le dossier semblait pouvoir bénéficier d'un avis positif. Si l'administration confirme son avis positif, je pourrai libérer le montant prévu avant la fin de l'année. La fondation pourra ainsi réaliser ses projets en vue de l'organisation de la prochaine biennale.

Étant donné l'existence d'une thésaurisation de 5,8 millions, j'ai estimé que le département de la Culture n'avait plus de raison d'intervenir dans

ce dossier une fois que le montant de 1,5 million d'euros avait été libéré. C'est pourquoi je n'ai pas prévu l'affectation d'un nouveau montant pour 2018 dans le cadre de mon budget.

Si le ministre du Budget souhaite intervenir dans le cadre de ses lignes budgétaires, cette intervention relève de ses compétences. Si la fondation doit bénéficier d'un financement supplémentaire, ce ne sera en tout cas pas dans le cadre du budget de la Culture.

Concernant vos questions relatives aux rémunérations jugées trop élevées, je continue à souscrire aux recommandations relatives aux enjeux opérationnels formulés dans le rapport de mission d'inspection du Manège. Mons, qui prévoient entre autres la mise sur pied d'un comité de rémunération.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – La situation est quelque peu cocasse. Une ministre établit son budget et elle reçoit des demandes auxquelles elle répond favorablement ou non.

Tout à l'heure, vous annonciez que les instances d'avis disposaient d'une chambre de recours. J'ai l'impression que la chambre de recours de certaines associations n'est autre que le ministre du Budget qui, en dépit de votre avis négatif, peut compléter le montant de 1,5 million d'euros s'il estime le projet sympathique. En termes de gouvernance, je trouve cette manière de fonctionner bizarre.

Vos explications étaient claires, mais étonnantes! J'interrogerai M. Flahaut dans la foulée de cette réunion. J'aurai donc l'occasion de lui poser la même question: est-ce que des associations qui sont actives dans le domaine de l'enseignement, de la culture ou du sport et qui n'ont pas obtenu des budgets directement auprès de leur ministre compétent peuvent également solliciter le ministre du Budget. Je l'interrogerai sur le montant du budget prévu pour gérer cet aspect. Cela va être amusant!

Par rapport à la fondation Mons 2025 et aux différentes recommandations liées aux irrégularités ou, en tout cas, la mauvaise gestion, vous ne m'annoncez pas qu'une évolution a eu lieu. Vous maintenez que la situation doit évoluer. Ce n'est pas rassurant non plus: cela fait un moment que les constats ont été établis. À entendre votre réponse, je comprends que vous insistez sur la nécessité d'une évolution et que vous confirmez les recommandations formulées à l'époque. Je traduis vos propos: rien n'a encore changé. C'est, là aussi, quelque peu anormal!

5.3 Question de M. Christos Doukeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réouverture du Pathé Palace: suivi du dossier»

5.4 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Évolution du dossier du Pathé Palace»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, vous annonciez le 6 juillet dernier que le Pathé Palace rouvrirait ses portes d'ici la fin de l'année. Voici quelques semaines, le ministre du Budget, M. Flahaut, a annoncé cette ouverture pour la fin du mois de décembre. Il a indiqué qu'à la suite des appels à candidatures lancés par Actiris, l'ASBL Le Palace procéderait en ce moment même aux premiers engagements de personnel et à la préparation des premières activités qui s'articuleront autour de trois pôles: le cinéma, l'événementiel et l'HORECA.

Madame la Ministre, vous avez transféré ce dossier au ministre du Budget. Il a ensuite pris ses responsabilités et parachevé l'ensemble du dossier pour au moins faire en sorte que les travaux aboutissent, que les budgets soient prévus et que les enseignes puissent ouvrir.

Pour régler la question du budget de fonctionnement du Pathé Palace, M. Flahaut s'est finalement tourné vers le secteur privé puisque la Fédération Wallonie-Bruxelles serait incapable de l'assumer. Cette solution, qui à mon sens n'en est pas une, ne relève pas de la bonne gestion publique et place le secteur privé en position de force pour négocier. En effet, il connaît bien le marché et sait que tout le monde veut se débarrasser de ce bâtiment.

M. Flahaut a affirmé en commission, le 2 octobre, que plusieurs intervenants privés avaient pris contact avec lui ainsi qu'avec vous-même, dans une optique de partenariat entre les secteurs public et privé pour l'ouverture du Pathé Palace.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous apporter plus d'informations quant à ce possible partenariat entre secteurs public et privé? Quelles mesures avez-vous prises en concertation avec M. Flahaut pour garantir que les opérateurs de cet outil culturel puissent le faire fonctionner sans devoir revenir à court terme vers la Fédération pour qu'elle le prenne en charge? Il serait pour le moins scandaleux que tous les investissements consentis depuis le rachat de ce bâtiment, pour un montant total de 19 millions d'euros dont 2,7 dépensés dans les travaux de réouverture, soient réduits à néant.

Par ailleurs, si un tel partenariat voit le jour, cela supposerait la demande et donc l'octroi de subventions par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quelle est votre position et quelles seraient les possibilités à ce sujet? Enfin, quelles seront les principales finalités culturelles du Pathé Palace

lorsque celui-ci rouvrira?

Mme Isabelle Emmery (PS). – C’est évidemment peu dire que nous sommes nombreux à attendre avec impatience l’ouverture effective du lieu et la concrétisation de ce dossier sensible, non seulement au regard des moyens publics importants qui lui ont été consacrés, mais aussi du fait de son caractère symbolique et des péripéties qui ont accompagné ce voyage au long cours.

Au-delà des négociations qui se prolongent entre acteurs publics et privés pour déterminer la structure sur laquelle reposera *in fine* le projet, se pose aussi la question de son contenu, de son sens et, partant, de sa plus-value artistique et culturelle en termes de cohésion sociale, pour un public dont nous espérons qu’il réponde nombreux.

Madame la Ministre, que pouvez-vous nous apprendre sur l’état d’avancement de ce dossier et les dernières évolutions en date? Quel projet concret se dessine-t-il? Satisfait-il à vos exigences relatives au volet culturel, à l’accessibilité et à l’envergure? Qu’en est-il du suivi de l’avis du Centre du cinéma et de l’audiovisuel? Qu’en sera-t-il des moyens octroyés pour les activités en 2017, sachant que le Pathé Palace sera opérationnel en 2018?

J’ai aussi noté que la ville de Bruxelles adopte une position attentiste et, je l’espère aussi, positive.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – Les travaux de parachèvement du Pathé Palace sont actuellement en cours et devraient se terminer à la fin de l’année 2017. Dans cette perspective, l’ASBL procède actuellement à l’engagement du personnel afin d’assurer la préparation des activités et le démarrage de l’exploitation. Elle a par ailleurs établi un plan financier sur plusieurs années afin d’anticiper les coûts d’exploitation et les ressources. Ce plan financier doit assurer la viabilité du projet. Il vient de faire l’objet d’un examen en collaboration avec l’Inspection des finances et mon collègue, le ministre du Budget.

La possibilité d’un partenariat entre les secteurs public et privé avait été étudiée en 2016, notamment pour assurer le financement de la dernière partie des travaux et l’équipement du Palace. Finalement, le financement nécessaire a bien été inscrit dans le budget. Toutefois, en ce qui concerne le fonctionnement du Palace, la convention qui lie la Communauté française à ce dernier prévoit la possibilité de faire appel à un partenaire privé dans le strict respect des missions de service public déléguées à l’ASBL.

Pour rappel, la prise en charge des principaux coûts relatifs aux travaux d’infrastructure est prévue annuellement par le budget des infrastructures culturelles – la division organique 15 –, conformément aux engagements pris. L’avis de la Commission d’aide aux opérateurs audiovisuels n’est

pas encore arrivé officiellement au cabinet. J’y serai évidemment très attentive dès sa réception.

Enfin, les principales finalités culturelles du Palace restent identiques à celles proposées dans le dossier de candidature qui a été introduit par l’ASBL et qui a amené le gouvernement à retenir ce dossier: la programmation de films d’auteur proposés sur le marché, la programmation éducative tous les jours de 9 à 12 heures dans les quatre salles, en accord avec Écran large sur tableau noir et son équivalent néerlandophone, et la programmation d’événements culturels autour des films.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, vous êtes en fait très peu responsable dans ce dossier qui remonte à 2001. À cette époque, M. Hasquin a acheté un bâtiment sans savoir comment le financer, ni à quel projet l’affecter ni avec quels moyens de fonctionnement. Vous et vos différents prédécesseurs avez donc hérité du dossier.

Si je comprends bien votre réponse, le budget pour achever les travaux de rénovation sera public. La Fédération le prend en charge. Pour l’instant, il n’est donc pas fait appel au secteur privé. Ensuite, on verra bien... Si j’ai bien compris, l’association qui gère actuellement le projet peut conclure un partenariat avec le secteur privé. Elle peut aussi demander de l’argent public à la Fédération. Il n’y a pas de décision publique quant aux moyens que cette association pourrait recevoir. Là aussi, on verra bien...

Je le répète, ce n’est pas de votre faute. Le seul problème, c’est qu’il s’agit de 19 millions. Ce n’est pas rien! Aujourd’hui, quelles qu’aient été les erreurs et les fautes de vos prédécesseurs, on ne peut pas se dire que ces 19 millions n’auront servi à rien. Comme je l’ai souligné chaque fois que j’ai interpellé une ministre à ce sujet, que ce soit vous ou Mme Milquet, tous les acteurs publics doivent se concerter dans ce dossier. Il y a la ville, la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne sens pas une mobilisation publique pour trouver une solution intelligente. À ce propos, je voudrais souligner un problème structurel: la mauvaise qualité du dialogue entre notre Fédération et les autorités publiques bruxelloises, que ce soit la Région ou la ville. En ce sens, la responsabilité est partagée. On ne peut pas tout mettre sur le dos des autres. Inévitablement, on ne peut dire que l’un ou l’autre soit totalement exonéré d’une responsabilité dans le résultat actuel. Je regrette vraiment cette situation. Ce n’est pas bon pour notre Fédération et pour l’équilibre entre Bruxelles et la Wallonie.

Mme Isabelle Emmery (PS). – En conclusion des propos de mon collègue, M. Doukeridis, je crois qu’il sera encore question dans cette commission de ce montant qui, compte tenu de nos finances, est assez vertigineux. Il s’agit d’un dossier assez malheureux. Même s’il est vrai que

le dialogue avec d'autres niveaux de pouvoir, en l'occurrence la ville et la Région, n'est pas d'une qualité optimale, la responsabilité de ce dossier incombe tout de même à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque niveau de pouvoir est en droit de s'engager dans ses propres projets. Ce n'est pas lorsque nous sommes au pied du mur que nous devons les consulter. Un dialogue devait être établi dès le départ. Ce dossier est en effet mal emmanché, mais nous ne pouvons pas nous contenter de nous retourner vers nos interlocuteurs lorsque nous nous rendons compte que nous sommes dans l'incapacité de le mener à bien. Si la qualité du dialogue laisse à désirer, c'est parce que celui-ci n'a pas été recherché depuis le début.

(Mme Isabelle Emmery, vice-présidente, prend la présidence)

5.5 Question de M. Charles Gardier à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Émission musicale "Bang"»

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, je suis particulièrement attentif à l'exposition des artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles et essaye de les soutenir au mieux. À ce titre, je me réjouis d'apprendre que Télévesdre, la télévision locale de l'arrondissement de Verviers, met actuellement sur pied une émission musicale appelée «Bang» entièrement dédiée aux artistes et groupes locaux. Cette émission débutera début d'année 2018 et a pour but principal la mise en lumière de ces artistes souvent trop peu exposés. En tant que ministre de la Culture, j'imagine que vous accueillez cette nouvelle émission avec beaucoup d'enthousiasme! Dès lors, mes questions sont les suivantes.

Tout d'abord, avez-vous connaissance de la création de cette émission et pouvez-vous éventuellement fournir des précisions quant à son contenu? Dans l'affirmative, que pouvez-vous nous en dire? À votre connaissance, d'autres initiatives semblables existent-elles? De manière générale, de quelle façon soutenez-vous ce type d'initiative qui sert en partie ou essentiellement à exposer des artistes locaux? Quelles mesures concrètes prenez-vous pour favoriser la mise en avant des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Ni l'administration de la culture ni mon cabinet n'ont été directement associés à cette démarche. Aussi, je n'ai eu connaissance de la création de cette émission que grâce à votre question. Je suis évidemment favorable à la création d'une émission favorisant la notoriété de nos artistes en Communauté française. Par ailleurs, la Communauté française est riche en opérateurs culturels subventionnés qui mettent en valeur le travail de nos artistes, quel que soit leur domaine.

Le soutien de l'émission en tant que tel relève certainement du domaine médiatique et donc des compétences de mon collègue Jean-Claude Marcourt. Mais pour ce qui concerne mes compétences, l'administration générale de la culture elle-même n'est évidemment pas en reste à ce sujet. Je ne serai pas exhaustive, mais il me semble opportun de rappeler l'importance de PointCulture, dont la mission essentielle, quel que soit le domaine principal, est la promotion des acteurs; de Théâtrez-moi!, dans le secteur du théâtre; du Centre du cinéma et de l'audiovisuel qui propose diverses formes d'aide, dont l'aide à la promotion en festival; et de Club Plasma et d'Origami Music pour ce qui concerne la musique non classique, ainsi que du généraliste AZ-ZA.

Dans le créneau plus spécifique de la promotion culturelle numérique, mon prédécesseur avait crédité de 100 000 euros une ligne budgétaire de subventions ponctuelles aux arts numériques et à la promotion culturelle numérique. Enfin, je dois aussi citer les agences internationales qui font la promotion de nos artistes à l'étranger. Je pense à Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse, Design/mode, Musiques, etc.

En définitive, diverses initiatives sont prises pour promouvoir nos artistes, mais des initiatives grand public comme celles de la télévision sont aussi très utiles et je ne doute pas que mon collègue sera attentif à cette problématique.

M. Charles Gardier (MR). – Je poserai évidemment la question au ministre Marcourt dès demain. Je suis heureux d'entendre qu'il est possible d'obtenir un soutien par le biais d'une ligne de crédit liée à la promotion numérique des artistes. Je ne manquerai pas de transmettre cette information à Télévesdre. La chaîne a déjà prévu de diffuser cette émission sur le réseau des télévisions locales, le but étant de la faire rayonner le plus largement possible. Ce type de programme aurait réellement du sens si un tel maillage était établi.

(M. Charles Gardier, président, reprend la présidence)

5.6 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Atouts de la blockchain dans le secteur culturel»

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, nous entendons de plus en plus parler de la *blockchain*, cette technologie révolutionnaire qui consiste à ouvrir considérablement le stockage d'informations, de manière extrêmement sécurisée et, par ailleurs, transparente. Dans le secteur artistique, l'impact de la *blockchain* n'est pas encore connu. La technologie semble offrir de nouvelles fonctionnalités au marché de l'art et de la musique, en termes de distribution, de gestion des

droits ou encore de rémunération.

Il s'agit d'une évolution, voire d'une révolution, passionnante. En tant que responsables politiques, nous ne pouvons pas nous contenter d'être de simples spectateurs. Nous devons être aux côtés des concepteurs de ce changement, afin que les évolutions technologiques puissent profiter à tous les citoyens.

Vos services se sont-ils déjà penchés sur les possibilités que pourrait offrir la *blockchain* dans les différents domaines artistiques? Dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) Culture, ne serait-il pas intéressant d'étudier les possibilités de la *blockchain* en ce qui concerne la protection de la propriété intellectuelle et la gestion des droits?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Les caractéristiques de la *blockchain*, ce système de base de données partagée, transparente et sécurisée par utilisation de protocoles cryptographiques asymétriques, sont telles que les champs d'exploitation sont immenses et pourraient toucher bon nombre de domaines tels que les banques, les assurances, l'immobilier, la santé, l'énergie, les transports, voire le vote en ligne.

Vous m'interrogez sur l'intérêt de cette technologie pour les acteurs culturels. Je ne répondrai évidemment pas à leur place, mais les caractéristiques de la *blockchain* la rendent particulièrement intéressante pour les aspects liés à la transaction et à la protection des droits de propriété intellectuelle. Les premières initiatives dans le secteur culturel se sont donc, assez logiquement, développées dans les domaines de la musique et des droits d'auteur.

Par exemple, en avril 2017, la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), l'*American Society of Composers, Authors, and Publishers* (Ascap) et *PRS for Music* ont annoncé allier leurs forces avec celles d'IBM dans le cadre d'un projet de *blockchain* visant à mettre au point un prototype de gestion partagée des informations relatives aux droits d'auteur.

En juin 2016, le *Berklee College of Music* et le *MIT Media Lab* ont lancé l'«*Open music initiative*», qui cherche à tirer parti des technologies de *blockchain* pour optimiser la gestion des droits de la musique en ligne. Cette initiative a reçu de nombreux soutiens des trois *majors* du disque, des sociétés de gestion des droits, d'acteurs du numérique, d'institutions académiques ou d'organisations comme l'*International Artist Organisation* et le *Music Managers Forum* (MMF).

En 2015, *Creative Commons France* a lancé le projet «*Ascribe*» qui utilise la technique du *blockchain* pour permettre à toute personne le souhaitant d'enregistrer ses œuvres comme auteur et d'indiquer les conditions des licences sélectionnées pour protéger les œuvres.

Les questions posées par cette technique pour la régulation et la sécurité juridique sont nombreuses. Elles ont trait à l'automatisation du traitement de données et donc à l'absence d'intermédiaire endossant la responsabilité des transactions. Bien que ces questions ne relèvent pas de mes compétences et ne soient pas d'actualité en conférence interministérielle (CIM) Culture, il conviendra en effet de rester attentif aux usages et aux conséquences de cette technologie, particulièrement pour ce qui est de la propriété intellectuelle.

M. Patrick Prévot (PS). – Ma question visait un double objectif. Je voulais tout d'abord mettre en lumière la *blockchain*, technologie dont le champ d'application semble extrêmement vaste. Lorsqu'une évolution technologique de cette ampleur apparaît sur le marché, on n'a pas cinquante options: soit on admire le train technologique qui passe, soit on le prend en marche. Je voulais, aussi et surtout, lancer le débat. Je sais que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour de la prochaine CIM, mais une discussion avec vos collègues serait profitable. La technologie de la *blockchain* est une évolution, voire une révolution, dont on reparlera beaucoup dans les semaines, les mois et les années à venir. Nous serions bien inspirés de nous inscrire dans ce mouvement.

5.7 *Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Plan d'action "Bouger les lignes" sur l'avenir de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles»*

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, en mai dernier, vous présentiez votre plan transversal de 40 actions. Il a été rédigé sur la base des conclusions des 18 Comités de suivi opérationnels (CSO) mis en place pour prioriser et opérationnaliser les recommandations formulées à l'issue des deux années de consultation de l'opération «Bouger les lignes». À cette occasion, vous affirmiez qu'à la suite de cette phase de consultation, vous entendiez prendre vos responsabilités et mettre en place des mesures répondant aux attentes et besoins des acteurs du secteur. Vous ajoutiez vouloir apporter des réponses structurales et transversales aux différents secteurs culturels et à l'ensemble de leurs composantes.

Madame la Ministre, où en est-on dans la mise en œuvre de ces 40 mesures? Avez-vous priorisé ces mesures? Pouvez-vous nous apporter des réponses précises quant aux actions déjà menées et au budget dont vous disposez pour mettre en œuvre ce programme? Pouvez-vous nous donner un agenda concret?

Par ailleurs, je souhaiterais vous interroger sur les différents comités de suivi opérationnels. Comment s'organisent-ils? À quelle fréquence les

réunions sont-elles organisées? Existe-t-il des comptes rendus de ces réunions? Quels en sont les résultats?

Enfin, j'aimerais plus particulièrement vous interroger sur la question du statut d'artiste, l'une des 40 mesures de ce plan, qui vise à améliorer le statut d'artiste et les règles qui y sont liées. Madame la Ministre, où en sont les discussions avec M. Sven Gatz, ministre flamand de la Culture? Vous positionnez-vous tous les deux de la même manière sur la question de la libéralisation accrue du statut des artistes? Vous êtes-vous concertée avec des acteurs de terrain à cet égard? Pouvez-vous faire le point sur cette question?

Concernant cette concertation avec M. Gatz, je rappelle que la conclusion de ce statut d'artiste ne dépend pas de lui. Vous nous aviez avancé l'excellente idée de faire en sorte que les deux Communautés puissent parler d'une même voix à leur interlocuteur fédéral. Qu'en est-il? Plus fondamentalement, quel est l'objet de ces revendications, si l'on tient compte du fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande n'ont pas spécialement le même point de vue sur la question du statut d'artiste? Pouvez-vous faire un état des lieux de la question?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Depuis les conclusions de «Bouger les lignes» en février 2017, et au risque de me répéter, je réitère donc que ces 40 actions ne constituent pas un plan d'action arrêté, mais bien le point de départ d'une réorientation des politiques culturelles.

J'ai entendu la critique qui assimilait ces 40 actions à un catalogue de bonnes intentions. Je ne les conçois évidemment pas comme telles. En effet, j'ai reçu 804 recommandations que j'ai dû associer et contextualiser. Ces actions sont à présent mises en œuvre, compte tenu d'un processus permanent d'identification de la législation à modifier, de la budgétisation des mesures à initier et surtout de contacts à prendre avec mes collègues du gouvernement de la Communauté, des Régions, des autres Communautés et du fédéral.

Pour mémoire, trois axes d'action avaient été isolés: «Fédérer, harmoniser, réguler»; «Développer, accompagner, promouvoir»; «Informer, relier, diversifier». Le dossier de la réforme des instances d'avis par exemple, et de la structuration du secteur en fédérations sectorielles a été soumis au gouvernement. Je suis revenue longuement sur cet aspect, mais il constitue aussi un des pans des actions de «Bouger les lignes». La nouvelle gouvernance en Communauté française en matière de politique culturelle se construit en effet au départ de l'existant coordonné et d'une clarification des rôles de chaque instance d'avis – associations, administrations, autorités publiques – dans l'esprit de la charte.

Il était essentiel d'organiser le dialogue interne et externe. Les initiatives doivent émaner du

terrain. Il revient aux pouvoirs publics d'aider le secteur à entrer dans des dynamiques collectives de concertation dans le respect de l'autonomie associative. L'axe «Développer, accompagner, promouvoir» trouve à se concrétiser dans les décisions que je prendrai dans le seul secteur des arts de la scène. La réforme du décret a voulu remettre l'accent sur l'analyse commune des dossiers introduits, sur la revalorisation de la part artistique des subventions octroyées et sur l'attention des publics.

Les 10 millions d'euros débloqués à cet effet concourent à la réalisation de ces objectifs au-delà de l'augmentation de 10 % des budgets octroyés aux arts de la scène. Mon souci permanent du rapprochement de la culture et de l'école et de la revalorisation des lignes budgétaires s'y rapportant vient aussi concrétiser ce point en phase avec l'accompagnement des publics plus jeunes et la promotion de la culture à leur égard.

Le décret sur la protection culturelle du livre entend défendre les libraires contre les effets de la libéralisation du marché du livre et être également bénéfique au public, qui voit son accès à la lecture amélioré par la fixation du prix unique du livre. La Communauté française doit contribuer à dynamiser la création et le développement culturel sans s'immiscer dans les pratiques esthétiques et artistiques et sans se substituer au secteur et aux opérateurs. L'organisation de structures et de dispositifs d'accompagnement personnalisé dans un but d'autonomisation permet de stimuler et de pérenniser les activités, les projets et les œuvres en Communauté française.

Le soutien à la création passe aussi par un renforcement de l'action territoriale ainsi que par un soutien à la mutualisation, à la diffusion, à la promotion et à l'emploi artistique de qualité. Ce sont des points d'attention qui traversent l'analyse des dossiers et demandes de subventions ponctuelles ou pérennes qui m'ont été transmis, dont par exemple les accents mis dans l'octroi des futurs contrats-programmes. L'accès à la culture et à l'information est d'ores et déjà organisé grâce à des outils et à des méthodes dynamiques et intuitives pour les publics, les professionnels des arts, les pouvoirs publics ainsi que les autres utilisateurs comme les écoles, les médiateurs, les travailleurs sociaux, etc.

Une information plus fluide, en phase avec les réalités professionnelles, permet de créer des liens entre professionnels, secteurs et partenaires, mais aussi avec le public. Une meilleure information sur l'ensemble des champs connexes contribue également à une plus grande diversité des publics et de l'offre culturelle.

Pour en revenir à votre question sur les CSO, ceux-ci ont joué un rôle important permettant de transformer les conclusions des coupoles de «Bouger les lignes» en plans d'action. En effet, pour mémoire, depuis septembre 2016, «Bouger

les lignes» est passé progressivement à l'étape d'opérationnalisation de ces mesures. Cette étape a été pilotée par la coordination de «Bouger les lignes», le cabinet de la Culture, l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et l'administration, en connexion directe avec les secteurs et les coupes à travers les CSO.

Quant à l'action 11 du plan sur laquelle vous m'interrogez plus précisément, c'est-à-dire celle sur le statut d'artiste, elle est le résultat d'une concertation de terrain. Le travail se poursuit avec mon homologue M. Gatz afin de proposer conjointement des mesures concrètes et pragmatiques aux ministres compétents et aux partenaires sociaux en vue d'une meilleure prise en compte des trajectoires sociales et fiscales des travailleurs des arts. La prochaine réunion de travail est prévue fin novembre. De nouvelles concertations pourront ensuite être engagées. D'ici fin novembre, j'espère que nous en aurons fini avec notre travail en commun pour passer à la phase suivante, celle des concertations avec le pouvoir fédéral et les partenaires sociaux.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – D'une certaine façon, et je n'étais pas le seul à vous le dire, lors de sa présentation, «Bouger les Lignes» ressemblait à un catalogue de bonnes intentions, tant cette opération contenait des recommandations variées et qui n'étaient pas spécialement hiérarchisées. C'est donc là toute la difficulté. Votre réponse confirme mon impression que vous poursuivez, de manière concrète – je ne le nie pas, parce que vous venez avec des propositions –, des projets que vous présentez au gouvernement et que vous faites adopter. Vous en avez d'ailleurs cité quelques-uns.

J'ai l'impression que vous utiliserez «Bouger les Lignes», qui n'était pas votre initiative, pour dire que tel projet correspond à telle ou telle recommandation. Il ne s'agit pas vraiment d'une mise en place des recommandations de «Bouger les Lignes». Vous l'utiliserez pour argumenter – chose qui existait sans doute par ailleurs – les différentes réformes que vous proposerez. J'ai l'impression que nous pouvons presque oublier le processus «Bouger les Lignes». Je ne suis pas sûr de comprendre si le processus participatif se poursuivra ni comment il se poursuivra.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Une évaluation annuelle est prévue.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Il y aura donc un rendez-vous une fois par an, lors duquel un processus participatif aura sans doute lieu. Personnellement, je regrette que cet aspect participatif, qui a suscité et mobilisé pas mal d'enthousiasme, soit très fortement réduit. Il est important de prendre ses responsabilités politiques et ce sont des rythmes quelque peu différents, mais, à mon sens, un meilleur mélange des deux rythmes pourrait être pertinent.

Concernant le statut des artistes, vous n'avez pas vraiment répondu, mais je n'avais peut-être pas suffisamment cadré ma question. La vision qui existe et qui prévaut chez les artistes en Flandre ne correspond pas exactement à celle du côté francophone. Il existe des différences d'appréciation. Est-ce qu'il s'agit plutôt d'indépendants? Envisage-t-on leur statut de manières différentes? Il est essentiel de bien comprendre vers quoi la Fédération Wallonie-Bruxelles se mettra d'accord avec la Communauté flamande dans les revendications qui seront portées au gouvernement fédéral.

J'entends qu'à la fin du mois de novembre, ces discussions seront vraisemblablement finalisées et qu'ensuite, avant de vous rendre au gouvernement fédéral, vous organiserez une concertation avec les secteurs pour en discuter. Si j'ai bien compris, il reste une dernière étape avant de présenter le dossier au pouvoir fédéral.

Puisque le système des questions orales ne permet pas d'avoir un échange, je souhaiterais attirer votre attention sur le danger qu'il y aurait à s'écarter trop fortement des préoccupations des artistes de notre Fédération Wallonie-Bruxelles, qui n'ont pas toujours la même vision quant au statut qu'ils veulent revendiquer par rapport à la Flandre. C'est un enjeu sur lequel je veux vous rendre attentive.

6 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Création de places SASPE pour lutter contre les bébés parkés», est reportée.

Les questions orales à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, de M. Patrick Prévot, intitulée «Danger des montres connectées pour enfants», de Mme Caroline Persoons, intitulée «Biennale de Mons 2018», de M. Olivier Maroy, intitulées «Subsides pour la biennale 2018 de Mons», «Soutien au développement d'actions spécifiques par les centres culturels» et «Brochure "C'est joué près de chez vous"», de Mme Jacqueline Galant, intitulée «FIFA Mons», et de M. Alain Onkelinx, intitulée «Vers une révision de la chronologie des médias», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h25.*